



## Séance du Conseil du 11 octobre 2022

### Extrait du registre des délibérations

#### Délibération n° 169/2022

### **Attribution d'une subvention dans le cadre d'un partenariat Les Amis de la Route Royale - Exercice 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCE
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 20 OCT. 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey  
SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
060240600004120221011-169-2022-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

# Séance du 11 octobre 2022

## Délibération n° 169 /2022

**OBJET :** Attribution d'une subvention dans le cadre d'un partenariat – Les Amis de la Route Royale - Exercice 2022

**RAPPORTEUR :** Mme Stéphanie JACQUOT, Vice-Présidente

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française peut décider d'accorder son soutien de type partenariat / sponsoring à des actions ou opérations présentant un intérêt direct dans le cadre des compétences définies dans ses statuts.

Il s'agit du soutien matériel ou financier que la CARF apporte à une manifestation, un produit ou à une organisation en vue d'en tirer un bénéfice direct lié généralement à un surcroît de visibilité (promotion du territoire) du fait des valeurs qui sont associées à l'évènement, la manifestation ou le bénéficiaire. C'est ce critère de bénéfice direct qui différencie le sponsoring/partenariat du mécénat.

C'est dans ce cadre que l'association Les Amis de la Route Royale sollicite une subvention de **5 000,00 €**. Cela participera à l'organisation d'un projet pour fêter les 20 ans du Festival de la Route Royale des Orgues. Ce patrimoine historique que sont les orgues, est représenté dans un certain nombre de communes membres de la CARF, sur le territoire de la Roya.

Dans le cadre d'un sponsoring/partenariat, une convention sera automatiquement conclue afin de préciser l'ensemble des engagements du bénéficiaire de la subvention.

Le bénéficiaire a mis en avant par différents moyens dont il dispose le concours de la CARF, et notamment :

- Insertion du logo de la CARF sur tous supports de communication print ou numérique ;
- Mention du sponsoring/partenariat dans tous les documents presse et liés à l'évènement.

Après avis de la commission des finances du 26 septembre 2022 et du bureau communautaire du 28 septembre 2022,

*Je vous demande de bien vouloir,*

**ATTRIBUER** une subvention de **5 000,00 €** à l'association Les Amis de la Route Royale pour l'organisation des 20 ans du Festival de la Route Royale des Orgues ;

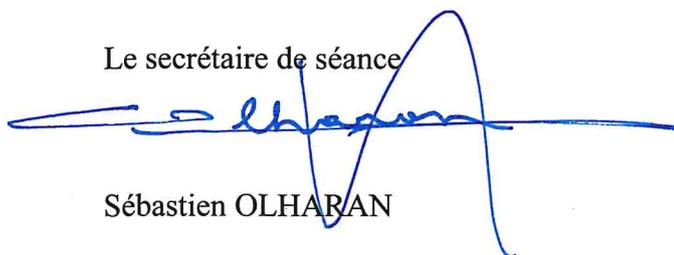
**AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer tout document actant cette décision dont la convention de partenariat et à procéder à son versement ;

**DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2022.

le Conseil Communautaire  
*après en avoir délibéré,*

Adopte à l'unanimité

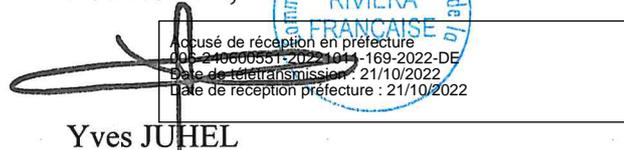
Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,

Le Président,



Yves JUHEL

